

PRESENTS : Mmes et MM. Louis MÉRET, Corinne CHANUT, Pierre BRONGNIART, André TRUGE, Jacqueline BONNEFOY, Serge CLAIR, Céline MOLINA, Jacquy RONDEPIERRE, Yannick SOUFFERANT.

ABSENTE EXCUSEE : Martine BRASSEUR

SECRETAIRE DE SEANCE : André TRUGE

ORDRE DU JOUR

Travaux de réfection des murs et des portails de l'école

Monsieur le Maire a reçu 3 entreprises pour évaluer le coût des travaux de réfection du mur d'enceinte de la cour et les portails de l'école et présente à l'assemblée les devis des entreprises SARL POMMIER de Vindecy (71), COELHO d'Iguerande (71), MCZ LAUSTRIAT C. de Luneau (03) et GARAGE DUJON de Le Bouchaud (03)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après examen des propositions et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** les devis de l'entreprise SARL POMMIER de Vindecy (71) pour effectuer les travaux de réfection du mur et des piliers de portails de la cour d'école (côtés routes départementale et communale), et ainsi que l'estimation faite par le GARAGE DUJON concernant la réfection des portails ; montant total pour l'ensemble des travaux de 14 522.55€ HT et 17 427.06€ TTC. Ces dépenses sont inscrites au budget 2021 et subventionnées à 80% par l'état + la région Auvergne Rhône Alpes + le conseil département de l'Allier.

Demande de subvention communale de l'ASD natation Dompierre

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention municipale exceptionnelle, émanant de l'ASD Natation de Dompierre sur Besbre (03).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après réflexion et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, **REFUSE** d'accorder une subvention communale à l'ASD Natation de Dompierre sur Besbre (03).

Attribution d'heures complémentaires et supplémentaires à l'adjoint administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** de rémunérer des heures complémentaires et supplémentaires à l'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe, à compter de ce jour et jusqu'à décision contraire du conseil municipal.

Révision du loyer de la maison communale

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **FIXE** le montant du loyer mensuel de la maison communale à 450€ sans les charges à compter de ce jour, révisable chaque année dans les conditions prescrites par la législation en vigueur ; en conséquence, le loyer afférent aux locaux sera susceptible de varier proportionnellement à l'indice de référence des loyers publié trimestriellement par l'INSEE. **DÉCIDE** de faire installer un compteur électrique indépendant à celui de la maison qui prendrait en charge les consommations de la pompe électrique (vide-cave) au nom de la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

↳ Monsieur le Maire présente/informe/donne lecture/rend compte à l'assemblée :

- Orage du 21 juin 2021 : déclaration auprès de notre assureur effectuée concernant les dégâts de la grêle sur la porte et le volet du pignon de salle polyvalente ; signalé également que 2 arbres d'un administré sont tombés sur le mur du cimetière endommagent 3 sépultures.

- suite à cet orage qui a engendré beaucoup de dégâts sur certaines exploitations agricoles de la commune, une demande pour une reconnaissance de calamité agricole a été effectuée auprès des services de la Préfecture de l'Allier ; réponse de la Préfecture : 'les dommages causés par les phénomènes de vents violents, de tornade ou de grêle, sont couverts par la garantie tempête-grêle-neige (TGN) prévue par les contrats d'assurance. Les sinistrés n'ont donc pas à faire jouer la garantie catastrophe naturelle pour être indemnisés de ces dommages. Ils seront indemnisés directement par leurs assureurs sur la base de leur contrat d'assurance en dehors de toute reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.'

- le 8 juillet 2021 à 9h sur le terrain, la société ADAGE procédera au bornage du terrain communal en vue de la création des lots de terrain à bâtir.
- le 8 juillet à 19h conseil communautaire à la salle polyvalente.
- projet éolien sur la commune : 2 permanences d'information animées par le bureau d'études ecosoleil – ecovent avec la participation de UEM – énergreen, se tiendront à la salle polyvalente : vendredi 9 juillet 2021 de 17h à 20h et samedi 10 juillet 2021 de 10h à 13h.

↪ ***Décisions de l'assemblée :***

- Travaux de voirie ➤ demander de nouveaux devis aux entreprises EIFFAGE et COLAS à étudier à la prochaine réunion ;
- Maison communale : demander un devis pour le remplacement de la porte intérieure qui descend à la cave ;
- Commission adressage : lundi 12 juillet à 9h30 salle polyvalente ;